



Mémorandum Témoin de la Société Civile pour la vigilance, la mobilisation et la responsabilité en faveur de l'exploitation rationnelle du minerai de Simandou

A l'Attention

En Guinée :

- De l'Etat et toutes les parties prenantes du projet Simandou ;
- Du Système des Nations Unies et des Partenaires au Développement ;
- Des Représentations Diplomatiques et Investisseurs Etrangers ;
- De la Chambre des Mines et de la Chambre de Commerce ;
- Du Patronat et de l'Association des Professionnels des Banques et Assurances ;
- Des Centrales/Organisations syndicales et des ordres socio pressionnels.

Au niveau international :

- De la Cour Internationale de Justice ;
- De l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- Du Centre du Commerce International ;
- Du Groupe de la Banque Mondiale ;
- Du Groupe de la Banque Africaine de Développement ;
- Du Groupe de la Banque Islamique de Développement ;
- De la Banque Européenne d'Investissement ;
- De la KfW et de la Société Financière Internationale ;
- De la Chambre de Commerce International ;
- De la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA ;
- De la Chambre Internationale d'arbitrage de Paris ;
- De la Commission Union européenne/Parlement Européen.

Table des matières

I.	NOTE INTRODUCTIVE	3
II.	BUT DU MEMO	4
III.	APPROCHE UTILISEE POUR L'ELABORATION DU MEMO	5
IV.	LES INTERROGATIONS, INCERTITUDES ET PREOCCUPATIONS MAJEURES.....	5
1.	SUR LE RESPECT DES LOIS ET TRAITES	5
2.	SUR LES RISQUES DE FAIBLE RENTABILITE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE POUR LA GUINEE EN FONCTION DE LA QUANTITE (3 MILLIARDS DE TONNES) DECLAREE ET DE LA TENEUR (65%) EXCEPTIONNELLE DU MINERA.....	5
3.	SUR LES INFRASTRUCTURES INTEGRES.....	6
4.	SUR LE PLAN DE LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, AINSI QUE DU RESPECT DES DROITS DES PARTIES PRENANTES	7
V.	LES PERSPECTIVES CITOYENNES DE REPARATION DES DROITS ET DE MAXIMISATION DE LA RENTABILITE	7
VI.	RESULTATS.....	8
VII.	CONCLUSION	9

I. NOTE INTRODUCTIVE

La République de Guinée, est aujourd’hui au centre de toutes les convoitises au niveau mondial et national, à travers son potentiel minier et plus particulièrement son gigantesque **projet Simandou**, l’un des plus vastes et stratégiques en minerai de fer au monde. **Ce projet, aujourd’hui en phase d’exploitation, a connu plusieurs étapes d’ambitions portées par les différents régimes qui se sont succédés.** Ces ambitions, qu’on considère dans le seul but de maximiser de façon juste et équitable les intérêts du pays, ont connu parfois des rebondissements administratifs et judiciaires. *C'est le cas du bras de fer judiciaire engagé en 2015 entre le Franco Israélien Benny Steinmetz (BS) et l'Etat Guinéen, suite à une plainte de ce dernier, qui a finalement aboutit au retour des blocs 1&2 dans le portefeuille de l'Etat Guinéen. L'attribution en 2019 des blocs 1&2 à un consortium d'entreprises chinoises suivi du lancement des premiers travaux de construction des infrastructures en octobre 2020, notamment le chemin de fer et le port en eau profonde de Moribaya (Forécariah). Ensuite, la révision en 2023 des conventions minières (celles de Rio Tinto de 2014 et celles de WCS de 2020) par le CNRD, et dont le contenu des accords reste encore malheureusement méconnu en violation des normes internationales et de la législation minière nationale (code minier).* Ce qui montre que, les Guinéens, tout bord confondu, ont nourri pendant des décennies des ambitions qui consistent à faire de l’exploitation de ce minerai de fer la locomotive de son développement intégré au bénéfice des générations actuelles et futures.

A titre illustratif, selon un rapport diagnostic sur la collecte des recettes fiscales, douanières et autres revenus de l’Etat associés, produit en août 2025 par le Ministère du Budget et celui des Mines et de la Géologie, avec l’appui de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet de Gestion des Ressources Naturelles Minières et de l’Environnement (PGRNME), la quantité totale de minerai de fer serait évaluée à plus de 3 milliards de tonnes de réserves à très forte teneur. Cette teneur (supérieure à 65%) du minerai de fer de Simandou, en fait un produit de haute valeur sur le marché international.

Le même rapport indique, que ce projet porté par Simfer SA et Winning Consortium Simandou (WCS), produira une quantité totale estimée à 120 millions de tonnes par an (Mtpa), en pleine capacité de production, pour la première phase. Et, il mobilisera des investissements estimés à 20 milliards de dollars et devrait générer des revenus annuels autour de 1 à 2 milliards de dollars pour l’État guinéen sous réserve d’un prix suffisamment rémunérateur et d’un cadre

de collecte des revenus performants. Ces prévisions impliquent également des infrastructures intégrées d'une ampleur inégalée actuellement en Afrique, avec la construction d'un réseau ferroviaire de plus de 600 km et le développement d'infrastructures portuaires, pour un total d'investissements avoisinant les 20 milliards de dollars US.

Cependant, partant des informations préliminaires collectées auprès de nombreux experts d'horizons divers, de l'administration Guinéenne, des populations locales et des données de ce rapport, plusieurs zones d'ombres et des incertitudes demeurent pour la société civile au tour dudit projet. Cela, malgré les ambitions déclarées par les autorités avec des slogans politiquement forts, mis en exergues, comme « **Simandou sera pour la Guinée, ce que représente le pétrole pour les pays du Golfe** ».

Ces zones d'ombre, portent des préoccupations majeures, en termes de transparence, de respect des normes environnementales et sociales, de collecte des recettes et de capacités d'intégration pour la partie nationale à l'effet de maximiser la rentabilité à hauteur des espoirs du peuple et sur la base de la qualité exceptionnelle du mineraï.

C'est ainsi, dans une dynamique de responsabilité citoyenne et d'engagement patriotique, que la société civile Guinéenne à travers le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), a décidé de produire et diffuser ce Mémorandum Témoin pour trouver de manière collaborative des réponses aux préoccupations et lever toutes les zones d'ombres, tout en excluant pas l'éventualité d'un recours devant les tribunaux et Instances d'arbitrages à l'échelle nationale, sous régionale, régionale et internationale, si besoins en étaient.

II. BUT DU MEMO

Le présent mémo a pour objectif, comme son nom l'indique, de tirer la sonnette d'alarme et de servir de base référentielle pour la société civile, dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des actions futures de réparation. Il vise à répondre aux éventuels manquements aux normes et aux droits fondamentaux du peuple de Guinée, notamment en ce qui concerne son droit à l'information et son droit à un développement intégré suite à l'exploitation du mineraï de fer de Simandou, qu'on peut qualifier, de par sa teneur et sa quantité, de ressources rares.

III. APPROCHE UTILISEE POUR L'ELABORATION DU MEMO

Dans le cadre de l'élaboration du présent document, la coordination du Forum des Forces Sociales de Guinée a utilisé une approche consultative et consensuelle à travers des revues documentaires, des échanges avec des experts nationaux, des collectes et partages d'information avec les membres et personnes ressources.

IV. LES INTERROGATIONS, INCERTITUDES ET PREOCCUPATIONS MAJEURES

1. Sur le respect des lois et traités

- Le démarrage du programme d'exploitation du minerai de fer de Simandou, *avant la publication des versions renégociées des conventions minières et de la convention de co-développement en 2023*, contrairement aux dispositions légales (exigence 2.4 de l'ITIE et les articles 18 et 217 du code minier, notamment), *constitue une forte préoccupation pour la société civile en matière de droit à l'information publique* ;
- La société civile s'interroge sur le mobile derrière cette volonté (garder au secret des documents d'accords) de dissimulation des informations par les parties prenantes du projet, l'Etat Guinéen notamment, en violation des dispositions du code minier et des normes internationales de l'industrie extractive et des lois de la République ;
- La société civile appelle à la publication incessante de tous les documents de base, conformément aux normes et les lois en la matière, à défaut elle planifiera et mettra en œuvre des actions pacifiques de protestation contre la dissimulation d'informations publiques et de réparation des droits.

2. Sur les risques de faible rentabilité économique et technique pour la Guinée en fonction de la quantité (3 milliards de tonnes) déclarée et de la teneur (65%) exceptionnelle du minerai

- La société civile s'interroge sur le choix moins ambitieux de l'Etat Guinéen, avec une forte communication politique, en se limitant uniquement à la part gratuite à hauteur de 15%, alors que le code minier lui en donne la possibilité de part jusqu'à 35%, en le permettant de négocier avec une tierce partie pour l'achat de 20% de plus ;
- La société civile s'interroge sur les informations faisant état d'exonérations massives, disparates et étendues sur de longues années accordées aux entreprises minières compromettant ainsi les retombés financiers attendus du projet ;

- Le citoyen guinéen doit donc être informé des dépenses fiscales induites par cette convention mystérieuse ;
- La société civile soulève de fortes préoccupations sur le contournement des procédures légales prévues quant à la négociation ou renégociation des conventions et la ratification précipitée des conventions par le CNT sans avoir sérieusement pris connaissance du contenu des documents ;
- La société civile soulève de fortes préoccupations et des incertitudes autour des enjeux économiques pour la Guinée, derrière la production massive (120millions de tonnes) par an qui risque de dérégler le cours à la baisse du prix du minerai sur le marché mondial ;
- La société civile s'interroge sur la contre-expertise réalisée par l'Etat Guinéen et incertaine sur les capacités dont il dispose, pour s'assurer que les quantités déclarées d'abord en termes de réserve et ensuite à l'exportation, correspondent à la réalité ;
- Face à cette situation préoccupante pour le peuple, la société civile s'interroge sur les mécanismes d'influences prévus par l'Etat Guinéen, à l'image des pays du Golf sur le pétrole, pour pouvoir trouver son mot à dire dans la fixation du prix du minerai de fer sur le marché ;
- Par ailleurs, en cas de variation à la baisse du prix du minerai sur le marché mondial, générée par cette forte quantité (120millions de tonnes) produite par an, quelles sont les marges prévues par les conventions pour réduire cette surexploitation moins bénéfique ;
- Quelle est la projection ou le plan prévu en termes de transfert de technologie et de compétences minières aux Guinéens avant, pendant et après la mise en œuvre du projet ?
- L'Etat doit, accorder une importance capitale à la formation des cadres des impôts et de la douane, ainsi que ses services de contrôles spécialisés, pour la maîtrise de l'assiette fiscale minière, en évitant les prix de transfert dont les conséquences affectent énormément les recettes mobilisables autour du projet ;
- La société civile demande à l'état la destination réelle du ticket d'entrée payé par Winning Consortium pour un montant total USD 99,5 millions, qui selon plusieurs sources crédibles n'aurait jamais été constaté sur le compte du Trésor public ;

3. Sur les infrastructures intégrées

- Quels sont, l'expertise et le plan d'évaluation développés par l'Etat pour s'assurer de la qualité et la durabilité des infrastructures, notamment ferroviaires, maritimes et locomotives dans le but de leur rentabilité après l'exploitation du minerai ;

- Pourquoi entamer la phase d'extraction du minerai pendant que les infrastructures servant à son expédition, tel que le port annoncé en mer profonde pour les navires d'exportation, sont inachevées ou abandonnées ?
- Quelle est la politique de gestion intégrée du chemin de Fer pour garantir le transport commercial parallèlement à l'expédition du minerai et à l'utilisation partagée avec d'autres acteurs miniers ?
- La Société civile s'interroge sur les motivations réelles du report de la construction du port en eau profonde à Moribaya, qui aurait permis d'avoir un port à la fois minéralier et commercial. Cet aspect était pourtant un point essentiel de l'ancienne convention de 2020 révisée sous les orientations et l'autorité du CNRD.

4. Sur le Plan de la Restauration environnementale et de préservation de la biodiversité, ainsi que du respect des droits des parties prenantes

- Quel est le niveau de prise en compte des droits socioéconomiques et environnementaux des communautés impactées par la construction et la gestion du chemin de fer, des mines, et surtout le transport des minerais par les barges ?
- **Pourquoi les menaces, intimidations, punitions ou restrictions sur les acteurs sociaux, communautaires et politiques s'expriment sur le projet Simandou ?**

V. LES PERSPECTIVES CITOYENNES DE REPARATION DES DROITS ET DE MAXIMISATION DE LA RENTABILITE

Dans un élan pacifique d'alerte, d'information, d'interpellation et de pressions citoyennes, la société civile Guinéenne envisage, à travers le Forum des Forces Sociales de Guinée :

- La diffusion du mémo témoin aux parties prenantes, aux partenaires ciblés et au public, y compris par des canaux multimédia;
- La production de documents détaillés par groupes d'incertitudes et de préoccupations pour mieux outiller ces démarches de prévention, de réparation et de restauration des droits ;
- La mobilisation des populations et les défenseurs des droits au niveau local, national, sous régional, régional et international pour mettre fin aux violations des droits et des lois dans le cadre dudit projet ;
- La planification et la mise en exécution des poursuites pour haute trahison devant un tribunal spécial si nécessaire, quel que soit le temps, contre tout citoyen Guinéen agissant

à titre personnel, privé ou au nom de l'Etat, qui se serait rendu coupable ou complice de la commission d'une ou des infractions relatives aux préoccupations soulevées ;

- La planification et la mise en exécution des assignations devant des tribunaux (telle qu'une cour spécialisée) au niveau national et international de tout citoyen étranger, institution ou entreprise, ayant commis toute infraction à la loi, aux traités et aux droits dans le cadre dudit projet ;
- La promotion des réformes au niveau national, sous régional, régional et international pour renforcer la transparence et la rentabilité de l'exploitation des ressources naturelles en faveur des communautés riveraines et le pays d'origine desdites ressources.

VI. RESULTATS

Face à autant de préoccupations et d'incertitudes, la Société Civile Guinéenne à travers le Forum des Forces Sociales de Guinée appuyé, en droit et en devoir de veiller au respect des lois et normes minières et préserver les droits du peuple de Guinée à un développement au terme de l'exploitation de ce gigantesque projet minier, aurait :

- Alerter et inviter toutes les parties prenantes du projet à la responsabilité préventive face aux inquiétudes, incertitudes et préoccupations majeures en termes de violations des droits, des lois et des normes ;
- Pris pour témoin l'opinion nationale et internationale sur le déficit de transparence par dissimulation d'informations et les violations délibérées des normes et droits par des parties prenantes du grand projet minier l'un des plus importants au monde ;
- Constituer une référence documentaire pour les organisations de défense des droits, ainsi que pour les communautés directement impactées et le peuple de Guinée dans son ensemble, dans le cadre de l'élaboration des mécanismes de réparation/restauration des droits socioéconomiques, culturels et environnementaux violés, en dépit du rêve d'émergence nourri et entretenu par plusieurs générations avec l'exploitation de ce minerai exceptionnel tant en qualité, qu'en quantité ;
- Stimuler le sens du respect des normes et droits chez les parties prenantes du projet d'une part et d'autre part l'engagement des organisations de défense des droits et les communautés à protéger de façon pacifique les droits intégrés à l'exploitation des ressources ;



Innover une démarche concertée de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles en Afrique.

VII. CONCLUSION

Le présent mémorandum, élaboré par la société civile guinéenne (FFSG) avec l'appui technique volontaire d'experts nationaux, dans un esprit de coopération fondé sur le respect des normes extractives et du droit du peuple de Guinée à une gestion rationnelle de ses ressources, constitue un document de référence essentiel pour une série d'actions citoyennes à mener dans le cadre du projet Simandou. En effet, face aux nombreuses préoccupations et incertitudes relatives à la transparence, à la rentabilité équitable et au respect des normes, avec le risque réel de déception du peuple guinéen vis-à-vis de ce gigantesque projet minier, il devient impératif pour la société civile et les défenseurs des droits humains de s'organiser et d'exiger des réponses claires de l'État et des autres parties prenantes.

Le 20/12/2025

Pour la Coordination Nationale



Le Coordinateur
Abdoul SACKO